

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

**Présents/MM. /MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse / LE RAY Gérard/CAVET Carole/
DEHESTRU Jérôme/VANSCHEEUWYCK Marie-Ange /BAUD Mickaël/GEROUDET Francis/
DEHESTRU Marc/**

Absents/ MM. BERNARD DE DOMPSURE Alix/

DATE DE CONVOCATION/ 20 Février 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE D'ACQUERIR LES BIENS DE LA SUCCESSION DE COLETTE RAMEL POUR UN MONTANT DE 1500.00 €.

- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

- **GREVAZ Danielle D.P. Division foncière refusée – surface constructible insuffisante**
- **BAUD Jean-Paul D.P. Division foncière – avis favorable –**
- **MAYANT Catherine – DP réhabilitation grenier – prévoir branchements aux réseaux publics**
- **BAUD Christian D.P. Division foncière – accordée –**
- **RICHARD Antony – DP pose d'un abri pour cheval - non dépôt des pièces complémentaires – rejet tacite –**

- DELIBERE POUR LE SOUTIEN A LA MOTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DES AGENCES DE L'EAU.

- EST INFORME DU MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR 3 ANS.

- DESIGNER UN DELEGUE TITULAIRE ET UN SUPPLEANT POUR LA COMMISSION GEMAPI.

- DESIGNER TROIS DELEGUES A LA COMMISSION CULTURE.

- EXAMINE PLUSIEURS DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,
Le 27 Février 2018

Le Maire,
MUFFAT Sophie

